

Ajournement de la séance du 15 février 1999 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 24<sup>e</sup> jour de février 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Nicole Devost, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault et Micheline Sauvé.

Monsieur le commissaire Réjean Bessette se joint à la réunion à 19 h 40.  
Monsieur le commissaire Bernard Petit se joint à la réunion à 19 h 55.

Madame la commissaire-parent : Lynda Tessier.

Autres  
présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;  
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;  
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;  
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;  
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;  
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames et messieurs les commissaires : Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Thérèse Lasnier et Claude St.Pierre.

Monsieur le commissaire-parent : Cyrille Cliche.

#### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

HR 99.02.24  
001

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

01. Présences et ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Période de questions du public
  - 10.1 Projets d'ajout d'espace :
    - 10.1.1 Formation professionnelle
    - 10.1.2 Enseignement aux jeunes
  13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

#### **03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires.

## 10.1 PROJETS D'AJOUT D'ESPACE :

### 10.1.1 FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant que le plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation prévoit intensifier la formation professionnelle et technique de façon à :

- Donner une formation professionnelle qualifiante permettant à la fois l'accès au marché du travail et à la poursuite des études;
- Diversifier les voies d'accès aux diplômes et les modes de formation;
- Assurer une meilleure relation entre la formation offerte et les exigences de l'emploi;
- Quadrupler, dans les cinq prochaines années, le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans;
- Valoriser auprès des jeunes et de leurs parents, ainsi qu'auprès des entrepreneurs, les filières de formation professionnelle et technique.

Considérant que l'aménagement d'un centre d'excellence unique en formation professionnelle disposant des espaces et des équipements adéquats favoriserait l'atteinte de ces objectifs;

Considérant que les prévisions démographiques déposées par le ministère de l'Éducation, en date du 4 février 1999, démontrent que la capacité d'accueil de nos écoles secondaires est et sera insuffisante;

Considérant que le déplacement des groupes en formation professionnelle au Centre Professionnel de Métiers nous permettra d'augmenter les capacités d'accueil de nos écoles secondaires;

Considérant qu'à moyen terme notre Commission scolaire pourra évaluer ses besoins d'ajouts et de transformations de ses bâtiments compte tenu de la validation des capacités d'accueil au niveau secondaire;

HR 99.02.24  
002

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que, dans le cadre de la programmation 1999-2000, une demande d'ajout d'espace pour le Centre Professionnel de Métiers soit présentée au ministère de l'Éducation, afin que tous les programmes reconnus à la carte des options de la Commission scolaire des Hautes-Rivières puissent y être regroupés.

Madame André Bouchard demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs : Réjean Bessette, François Blais, Ghislaine Gasper, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Ont voté contre : mesdames et monsieur : Andrée Bouchard, Nicole Devost, Josiane Fabry, Michelle Laporte, Bernard Petit.

Pour : 9 Contre : 5

Adopté majoritairement.

### 10.1.2 ENSEIGNEMENT AUX JEUNES

Considérant que les prévisions démographiques déposées par le ministère de l'Éducation, en date du 4 février 1999, démontrent que la capacité d'accueil de nos écoles primaires est et sera insuffisante;

Considérant qu'un nombre important d'élèves du secteur de Saint-Luc est transféré vers le secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que le Service de démographie du ministère de l'Éducation prévoit une augmentation importante de la clientèle du cours primaire durant les cinq prochaines années pour le secteur de la Ville de Saint-Luc;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Luc, par sa résolution numéro 1998-04-081, appuie la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans sa démarche pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Luc et consent à participer au financement de l'acquisition du terrain nécessaire pour ladite construction;

HR 99.02.24  
003

Il est proposé par madame Nicole Devost et monsieur François Blais :

Que, dans le cadre de la programmation 1999-2000, une demande de construction d'une école primaire de 16 classes régulières, 3 classes de maternelle, un espace de service de garde et des locaux de service sur le territoire de la Ville de Saint-Luc, soit présentée au ministère de l'Éducation du Québec.

Adopté unanimement.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.02.24  
004

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL